

Communauté de Communes des Coteaux Macariens

COMPTE RENDU DE REUNION N° 63 -

Le 10 octobre 2011

Date convocation : 5 octobre 2011

Convoqués : titulaires et suppléants

- Ordre du jour : voir convocation

L'an deux mille onze, le 10 du mois d'octobre le **Conseil Communautaire extraordinaire** dûment convoqué s'est réuni à Saint Macaire sous la présidence de M Mesnard, président de la CDC

Etaient présents (es): Mesdames et Messieurs BALANS Christian, BARRERE Marie Josée, BELLARD Alain, BOULIN André, CARIS Jean Marc, CASASNOVAS Elizabeth, CHAUMONT Jean Marc, COMBRET Josiane, CORBANESE Jean, CROIZET Jean Marc, DEBIEUVRE Joëlle, DELONG Martine, DUMARTIN Xavier, DUSSILLOLS Francis, DUVILLE Laurent, ETIENNE Nicole, FALISSARD Alain, FAVARD Annie, FUMARD Joël, GAZZIERO Lucien, GUIGNAN Maryvonne, HILAIRE Michel, JOANCHICOY Henry, LAPRIE Paulette, LARTIGAU David, MALLET Martine, MESNARD Philippe, MARQUETTE Patrick, PATANCHON Philippe, PEREZ Jean Claude, PESSOTTO Frederick, PONCHATEAU Auguste, RAMBAUD Odile, SCARAVETTI Dominique, SUCKERDOFF Véronique, TAUZIN Bruno.

Etaient excusés(es): Mesdames et Messieurs BARTHET-BARATEIG Francis, BENTEJAC Jean Michel; DARNICHE Michel, DUBOSC Colette, DUBRANA Sophie, GALLET Stéphane, LAPORTE Roland, MARCANO Carole, MORENO Manuel, PIRON Dany,

Secrétaire de séance : M Scaravetti

M Mesnard accueille l'assemblée et rappelle que l'objet de la réunion est de rendre compte à l'ensemble des élus des rencontres qui ont eu lieu avec les élus de Langon et de la Réole, à propos des propositions du schéma de coopération intercommunale.

Concernant la réunion avec les élus de Langon, il tient d'abord à préciser que, contrairement à ce que M Plagnol avait dit (il ne devait pas l'inviter), le conseiller général de Langon M Augey, était présent ; alors que le conseiller général de Saint Macaire n'avait pas été invité.

M Mesnard propose ensuite aux élus présents à la rencontre de donner leur point de vue.

M Gazziero rend compte d'une réunion désagréable, lors de laquelle des propos diffamants ont été tenus. Il a le sentiment que la CDC du Pays de Langon ne veut pas d'une fusion avec Saint Macaire. Selon M Mesnard, M Vérité a tenu des propos durs mais il ressent quand même une certaine ouverture dans ses propos. Il a été dit que Saint Macaire apportait une certaine richesse économique. En effet, les habitants de Saint Macaire consomment majoritairement à Langon.

Après cette discussion sur un éventuel rapprochement entre Langon et Saint Macaire, M Plagnol a évoqué l'hypothèse d'un regroupement à une plus grande échelle.

M Bellard confirme le caractère désagréable de la rencontre, mais selon lui, les propos tenus n'ont pas été diffamants. Il s'agissait uniquement de propos politiques.

M Tauzin précise que M Vérité n'est pas forcément représentatif des 14 communes de la CDC du Pays de Langon.

M Gazziero souligne que M Plagnol n'a pas contredit les propos de M Vérité.

Mme Combret estime que si M Plagnol avait, comme cela a été dit, ciblé les personnes invitées à la réunion, il aurait alors pu ne pas inviter M Vérité. Il appartient à chaque CDC de « balayer devant sa porte ».

Mme Barrère regrette que M Hilaire n'ait pas été invité à cette rencontre.

Selon M Corbanèse, il est dommage que l'ensemble du bureau n'ait pas été invité. La décision ne peut pas être prise à 4 ou 5 personnes.

M Patanchon procède ensuite au compte rendu de la rencontre qui a eu lieu avec la CDC de la Réole à laquelle plusieurs élus ont participé. Il souligne la qualité des échanges et d'écoute des participants. M Castagnet a expliqué les raisons de sa proposition de former une CDC à l'échelle des CDC de La Réole, Auros, Langon et Saint Macaire. Le Réolais ne souhaite pas se retrouver isolé au sud est du département, il doit chercher à s'affirmer face au Marmandais. Cela reviendrait en outre à retrouver en partie la cohérence de l'ancienne CDC du Haut entre deux mers. M Castagnet a évoqué son souhait de pouvoir s'appuyer, en matière de développement économique, sur la ZA Bois Majous, actuellement située sur la CDC d'Auros. Il a fait part de sa gêne quant aux délais, et à la rapidité imposée dans les discussions. M Castagnet estime qu'en ce qui concerne les services de proximité, il sera indispensable de conserver l'échelle des CDC actuelles. Il souhaiterait que soit organisée une réunion collective pour écrire des

amendements communs. La CDC du Réolais semble vraiment dans l'attente de créer cette structure à 4 CDC, avec un réel esprit d'ouverture et de dialogue.

Mme Etienne ajoute que les élus du réolais ont également souligné le mauvais accueil fait par les élus de la CDC du Pays de Langon.

M Mesnard a ressenti une certaine entente avec les élus de la Réole.

Il ajoute que les élections récentes du Sénat vont peut être changer la donne. Actuellement, il est difficile d'y voir clair. Il faut à la fois attendre, mais ne pas louper le coche.

M Hilaire fait ensuite part de son point de vue.

La proposition de rapprochement La Réole/Auros/Langon/Saint Macaire porte en elle une véritable logique de développement et conserve une taille humaine. Mais elle suppose un accord pour un projet partagé entre élus mais également avec la population. Sinon aucun dynamisme ne peut se créer ; cet accord suppose un contrat : c'est la pratique adoptée jusqu'à ce jour, on se regroupe autour d'un projet défini et étudié préalablement. C'est ce que chacun fait dans sa vie sociale, familiale, professionnelle...c'est ce que nous pratiquons dans notre communauté de communes avant de prendre une compétence nouvelle comme la voirie. On étudie le projet et ses conséquences, on se met d'accord et après on y va.

Si ce projet porté par quatre communautés a le mérite d'être étudié, il n'est en revanche pas favorable au projet d'une grande inter-communalité du Sud-Gironde...avec 75000 habitants et plus de 100 communes. C'est ingérable, cela n'a pas de sens. On parle même maintenant d'une communauté d'agglomération en créant une ville de plus de 15000 habitants avec la fusion de Langon/Toulonne et Fargues....ou Saint Pierre de Mons.

M Hilaire souligne ensuite un certain nombre d'éléments techniques.

Concernant les délais, certains élus écartent le débat sur le projet en répétant « *c'est impossible de faire autrement dans le temps imparti par le gouvernement* ». M Hilaire ne partage pas ce point de vue. En effet, le premier ministre lui-même, répondant à une demande du nouveau président du sénat et de l'AMF vient d'indiquer « *il faut prendre le temps nécessaire, sans s'enfermer dans des contraintes de calendrier* » « *les préfets viennent de recevoir des instructions* ».

On nous dit également « *il ne faut pas rater le train* ». M Hilaire veut bien monter dans le train mais il veut savoir où il va.

Il ajoute ensuite que la loi de réforme est une procédure exceptionnelle mais elle n'implique pas la disparition du droit commun qui permet de fusionner entre deux révisions du schéma ; donc si deux communautés veulent fusionner entre 2011 et 2017, elles le peuvent. Il pose alors la question ; Que se passe-t-il entre deux révisions ?

Il ajoute que la commission sud-gironde constituée par la CDCI a envisagé dans une réunion vendredi dernier une grande communauté du Sud-Gironde incluant Saint Symphorien, Grignols, Bazas....mais elle a aussi envisagé de laisser Podensac seul et de « reverser » Cadillac et Loupiac sur la communauté des coteaux macariens. La fusion de l'agglomération Langonnaise pour constituer un pôle fort et une commune nouvelle de plus de 15000 habitants a été envisagée comme une possibilité....

Enfin, il se méfie des grandes idées reçues et des évidences qui n'en sont pas. Il entend parler des « sorties d'autoroute » et de la LGV comme un facteur évident de développement qui nécessiterait de se regrouper. Les expériences vécues comme celles de la vallée du Rhône montrent qu'il y a d'autres facteurs aussi importants sinon plus à savoir : le travail potentiel des conjoints, la formation sur place, la richesse de la vie associative, la qualité de l'environnement, les moyens de transports et d'éducation qui rentrent en jeu et conditionnent l'essor économique.

On ne fonde pas mécaniquement le développement d'une région sur l'autoroute et la LGV.

Pour terminer, M Hilaire fait part de son inquiétude quant à l'avenir du Département face à de telles entités.

M Mesnard souligne que tout le monde a été choqué par la rapidité, et que néanmoins, la CDC a pris son temps. Il compte bien sur l'annonce prochaine de délais supplémentaires.

M Bellard estime que beaucoup de choses, officielles ou pas, circulent sur ce sujet.

M Corbanèse fait part de son malaise suite à la réunion avec les élus de Langon. Il a eu le sentiment que tout le monde allait dans le même sens : « il faut y aller car ça va être intéressant » ; « ce sera le seul moyen de faire des grands projets. » M Corbanèse est très sceptique quant à ces affirmations. Il ajoute que s'il n'y a pas d'entente entre les CDC, il n'y aura pas de grands projets.

Selon Mme Etienne, les CDC voisines ont de l'ambition. La CDC des Coteaux Macariens ne peut pas éternellement rester en marge.

M Mesnard confirme que la base de discussion concerne une éventuelle structure à 4 CDC. Il est donc nécessaire de se rencontrer à 4 et de réfléchir collectivement à l'écriture d'un amendement.

Mme Etienne pense que la CDC d'Auros va fusionner rapidement.

M Mesnard rappelle que la loi n'oblige en principe pas notre CDC à fusionner, contrairement à Auros ; mais il ne serait pas raisonnable de rester seuls si les CDC voisines fusionnent.

Selon M Tausin, il est impossible de se passer d'un rapprochement avec Langon mais il est nécessaire que la CDC défende ses valeurs. Il serait aussi logique d'aller avec Auros et La Réole. Il n'y aura peut être pas un représentant par commune, mais ce n'est pas grave. Par ailleurs, M Tausin estime que depuis un an, l'information a été largement donnée sur ces projets de fusion. Il insiste sur la nécessité de s'intéresser au rapprochement : « il ne faut pas louper le train, mais il ne faut pas aller trop vite ». Il ne pense pas qu'il faille réfléchir à un territoire trop grand.

M Joanchicoy se demande quel intérêt économique il y aurait à se regrouper. Il se demande si cela rapporterait davantage de moyens. Il ne voit pas quelle dynamique cela pourrait apporter, et cela diluerait la représentativité des petites communes.

M Bellard lui répond qu'en cas de fusion, la DGF augmenterait.

M Dussillols souligne tout le travail de rapprochement déjà fait au niveau du Pays. Il déplore que certains fassent miroiter des choses grâce à la LGV et à l'autoroute. C'est « le miroir aux alouettes ». Cela ne crée pas d'emploi.

Il ajoute que la gouvernance risque ne pas être simple à l'échelle de 4 CDC. Les petites communes ne pourront plus se faire entendre.

Il fait part du souhait de l'Etat, par le biais de cette réforme, de faire des économies. En réalité, ces regroupements vont créer de la technocratie qui va coûter cher et qui va obliger à augmenter les impôts; les économies d'échelle ont des limites.

Il estime qu'il existe des zones de rapprochement naturelles à étudier, mais il est nécessaire de prendre le temps. Il rappelle que 93 % des communes ont voté contre le projet.

Selon M Tausin, dans la configuration d'un regroupement à 4, Auros, St Macaire et La Réole, auront plus de poids face à Langon. Si la gouvernance peut fonctionner à cette échelle, cela risque ne pas être possible à plus.

M Corbanèse estime qu'à terme, les maires vont disparaître, puis les communes. Il est nécessaire d'avoir du temps pour une vraie discussion. Il ne veut pas que quoi que ce soit, soit imposé à la CDC.

M Mesnard rappelle que la majorité des CDC ne souhaitaient pas fusionner. A la réflexion, cela peut être une manière de mutualiser certains moyens. La loi impose certaines choses. La logique étant au regroupement, il faut participer aux réunions et proposer un amendement commun.

M Corbanèse n'est pas contre l'idée de la rédaction d'un amendement à 4 mais il faut laisser du temps aux collectivités.

M Bellard se prononce pour la rédaction d'un amendement à 4 mais pas à plus.

M Mesnard suggère de contacter les 3 autres CDC et de leur proposer une rencontre tous ensemble.

Mme Combret est contre les réunions d'alcôve. Il est nécessaire de faire une 1^e réunion très ouverte à tous les conseillers communautaires, avec au moins un représentant par commune.

M Corbanèse est d'accord avec cette dernière proposition. Il ajoute qu'il est aussi nécessaire d'inviter la population. Si ce n'est pas fait à l'échelle de la CDC, la commune proposera au moins une réunion à ses habitants.

Selon M Scaravetti, il est nécessaire de préparer et d'organiser les réunions (travailler sur les compétences, etc...)

M Mesnard est d'accord pour se donner une méthode de travail. Mais il affirme que la CDC ne maîtrise pas le calendrier.

M Hilaire répond qu'il appartient aux élus d'imposer ce calendrier. Il est nécessaire d'aborder les grandes questions : les bâtiments, l'avenir des ALSH... tous ces points sont à lister.

M Bellard propose, de manière à contrecarrer Langon, d'être à l'initiative d'une réunion.

Tous les élus étant favorables à cette proposition, des contacts seront pris dans ce sens avec les autres CDC.

M Mesnard fait ensuite procéder à un certain nombre de délibérations :

- attributions d'une subvention de 650 euros à Mme Lefebvre, dans le cadre de l'OPAH : *délibération adoptée à l'unanimité*

- dans le cadre de reversement de subventions de la CAF, attribution d'une subvention de 2195.97 à AVL, et 9171.22 au CVLV : *délibération adoptée à l'unanimité*

- changement de délégués :

OTEM : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, désigne Mme ETIENNE Nicole, déléguée suppléante, en remplacement de M. CAZENAVE Jean Claude.

Conseil Communautaire : pour la représentation de la Commune de St Martin de Sescas, le Conseil Communautaire désigne à l'unanimité, M. DUVILLE Laurent, délégué suppléant à la Communauté de Communes, est désigné titulaire en remplacement de M. CROUZAT, et Mme MALLET Martine est désignée déléguée suppléante en remplacement de Monsieur DUVILLE Laurent.

SICTOM : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents désigne Mme CHARON Danielle, déléguée suppléante, pour Mme ARNAUD Valérie au sein du SICTOM.

- Motion de soutien au CNFPT : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents : « *DEMANDE QUE SOIT RETABLI LE TAUX PLAFOND DE 1% DE LA COTISATION VERSEE AU CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE POUR LES EMPLOYEURS TERRITORIAUX POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE LEURS AGENTS.* »

- Conseil d'administration du collège : Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents désigne Monsieur Philippe PATANCHON pour représenter la Communauté de Communes des Coteaux Macariens au sein du Conseil d'Administration du Collège de Pian sur Garonne

- Syndicat du Dropt : M Bellard propose à l'assemblée de profiter de la disparition du Syndicat du Dropt et de son transfert à EPIDROPT, pour demander le retrait de la CDC des Coteaux Macariens. En effet, les nouveaux statuts ne correspondent pas du tout à la politique menée par la CDC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.